



BO N°36 du 6 septembre 2019

COMMUNE DE RIDDES Mise au concours

L'Administration communale de Riddes met au concours pour l'année scolaire 2019-2020 le poste suivant :

- **1 poste d'enseignant-e en 3H-4H (14 périodes), lundi et mardi, sans titulariat.**

Conditions d'engagement : titres et diplômes requis pour l'enseignement dans les degrés concernés, formation pédagogique complète, expérience de l'enseignement souhaitée.

Entrée en fonction : de suite ou à convenir.

Traitement : selon les dispositions légales en vigueur.

Les offres de service, avec curriculum vitae, références, photo, extrait du casier judiciaire (validité inférieure à 3 mois), copies de diplômes et de certificats doivent être adressées jusqu'au 25 septembre 2019 (cachet postal faisant foi) à la Direction des écoles, Rue de Combremont 6, 1908 Riddes.

Riddes, le 6 septembre 2019

L'ADMINISTRATION COMMUNALE